

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARUSSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
 Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne  
 Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

ABONNEMENT : }  
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }  
 \$1 PAR AN }

## SOMMAIRE

*Revue de la Semaine :* Les ennemis des écoles chrétiennes en France n'atteignent pas leur but par la mise en pratique de la loi Ferry ; en Belgique, même déconvenue au sujet de la loi qui exclut la religion des écoles.—Les amnisties communardes et la "légion d'honneur."—M. Grévy, président de la République française remet la barrette cardinale à Son Eminence le Cardinal Méglia.—Le "Vœu national au Sacré-Cœur" en France.—Exemple donné par le gouverneur de l'Alsace-Lorraine en Allemagne.—Population canadienne-française dans la Province d'Ontario.—Ordinations à la chapelle du Séminaire de Chicoutimi le 18 octobre dernier.—On s'occupe vivement en Angleterre des avantages que pourrait offrir à ce pays le Canada, au point de vue de l'agriculture et des relations commerciales.—L'élevage des animaux dans le comté de Rimouski ; le moyen de le favoriser serait d'encourager vivement la colonisation dans cette localité.

*Causerie Agricole : Du drainage (Suite) :* Egouttement d'un terrain humide.—Profondeur des fossés.

*Correspondance :* Le raisin "Beaconsfield",—Un membre de la Société d'horticulture de Montréal.

*Sujets divers :* Terrage des prairies.—Apiculture : Des essaims et du temps où ils se font.—Conservation des pommes de terre.

*Bibliographie :* *Petit mois des âmes*, qui devrait se trouver dans toutes les familles. En vente chez MM. J. B. Rolland & fils, libraires à Montréal.

*Choses et autres :* A notre correspondant "Progrès."—Succès d'un canadien-français comme cultivateur aux Etats-Unis.

—Exportation de moutons des Etats-Unis en Angleterre.—M. Atechez-Mousseau, de Berthier a obtenu les premiers prix à la dernière exposition agricole du comté de Berthier.

*Recettes :* Moyen de désinfecter les futailles.—Pâte pour blanchir les dents et les préserver de la carie.

*Annonces :* Taux à payer à la Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu, des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraské.—Soumissions demandées pour l'élargissement du Canal Welland et pour travaux dans la Colombie Anglaise.—*The Scientific American*, journal d'une grande utilité pour la science, les arts et les métiers.—Soumissions demandées pour contrats de la malle.

## REVUE DE LA SEMAINE

La persécution contre les écoles chrétiennes en France a pris un caractère de violence qui montre aux plus crédules la duplicité des autorités lorsqu'elles affirment qu'elles n'en veulent pas à la religion. Le mot d'ordre de la maçonnerie s'exécute partout ; partout on exclut les Frères et les Sœurs qui ont la direction des écoles catholiques, au nom du *vœu des populations*, et il se trouve partout que ces mêmes populations retirent leurs enfants des écoles laïcisées, et les envoient en grand nombre aux écoles libres fondées par les familles catholiques, et confiées aux frères de la doctrine chrétienne et aux religieuses, victimes de l'intolérance maçonnique et radicale. Il y a plus de cent villes, grandes et petites, sans compter les campagnes, où de tels faits se sont passés depuis un mois. Les persécuteurs du clergé et des institutions religieuses, étaient loin de s'attendre à de tels échecs ; ils ne croyaient pas la charité chrétienne assez généreuse pour ouvrir tant d'écoles privées.

Aujourd'hui ils sont en face d'une double déconvenue. Les écoles libres, entretenues par les souscriptions particulières de la population catholique prouvent que ces persécuteurs des institutions religieuses mentaient en se targuant du *vœu des populations* ; et, en imposant de lourds sacrifices aux catholiques qui, à part de cela, ont à contribuer pour le maintien des écoles athées, ils endossent une responsabilité dont le *vœu public* leur demandera compte tôt ou tard inévitablement.

En Belgique, les populations catholiques viennent de donner une leçon non moins éclatante aux auteurs de la loi dite de *malheur*, qui exclut la religion des écoles communales. A l'appel du clergé, plus de 6,000 écoles privées ont été créées dans les villes et dans les campagnes ; environ 2,000 instituteurs ont donné leur démission des écoles sous la direction du Gouvernement, pour prendre la direction des écoles catholiques. Le vide se fait autour des écoles officielles,

Cette loi odieuse et hypocrite, votée à une seule voix de majorité par le Sénat belge, a amené un retour d'opinion qui s'accroît tous les jours dans les populations.

— Quelques journaux en France annoncent que les amnistiés communards, ou, comme ils les appellent, les *revenants de Nouméa*, ont la prétention de faire réintégrer dans la *Légion d'honneur* leurs confrères qui en étaient membres avant leur condamnation. Plusieurs généraux d'armée auraient déclaré qu'ils renverraient leurs décorations le jour où les condamnés de la Commune seraient autorisés à reprendre les leurs.

Ces exilés de la Commune, depuis leur retour en France, ne perdent pas leur temps. Leurs comités, centres d'action, sont tous organisés, en attendant les 850 déportés, de même calibre qui doivent souiller la France de leur présence, à la fin de novembre. Leurs journaux se livrent actuellement à une enquête ayant pour but de rechercher tous les officiers qui ont joué un rôle dans les batailles livrées contre la Commune, et dans les conseils de guerre qui ont condamné ses héros et leurs complices. Ce sont les otages désignés d'avance aux représailles du parti communard, qui escompte dès aujourd'hui, avec un cynisme parfait, les profits de sa revanche dont le succès n'est douteux pour aucun des meneurs et de leurs séides. On informe même qu'ils ont des dépôts d'armes considérables pour le jour où une manifestation pacifique se transformera en une insurrection, dont le prétexte sera de défendre la république, comme au 18 mars 1871.

— Le 14 octobre dernier, le Président de la République en France, M. Grevy, recevait en audience solennelle le nouveau nonce apostolique Mgr Czacki, et son prédécesseur Mgr Méglia, auquel M. Grevy avait été chargé de remettre la barrette cardinale, suivant l'ancienne coutume monarchique.

En réponse au discours de Son Excellence Mgr Czacki, voici ce qu'a répondu M. Grevy :

« Monsieur le nonce,

« Je suis très-touché des précieux sentiments que vous m'exprimez, au nom du Saint-Père, et je vous prie de lui transmettre l'expression de ma vive gratitude.

« Le maintien et l'affermissement des bons rapports qui existent entre la France et le Saint-Siège, entre l'Eglise et l'Etat, sont l'objet de la constante sollicitude du Gouvernement de la République française.

« Je suis persuadé que vous contribuerez puissamment à assurer ce résultat, et vous pouvez personnellement compter sur toute notre confiance et toute notre sympathie. »

M. Grevy, comme nous le voyons, a déclaré que son gouvernement avait à cœur d'entretenir les meilleures relations avec le Saint-Siège. Un monarque chrétien n'eut pas mieux dit. Mais pour celui qui voit ce qui se passe en France, on ne pourrait s'empêcher de croire que ces paroles sont empreintes de mensonge et d'hypocrisie. En effet comment accorder de telles paroles avec la politique qui fait les lois Ferry, qui pourchasse les religieux enseignants et qui assure l'impunité aux outrages et aux colportages quotidiens des journaux et des caricaturistes contre la religion.

Malgré les difficultés et les déclamations de l'impie en France, il est vraiment merveilleux, comme le

dit M. l'écrivain des *Annales Catholiques*, de voir comment les travaux du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus continuent et progressent. Il n'est plus un évêque, plus un ecclésiastique, de passage à Paris, qui ne se fasse un bonheur et un devoir d'accomplir le pèlerinage de Montmartre, afin d'y prier avec plus de ferveur et d'espoir pour l'Eglise et pour la France. Le premier vendredi de chaque mois, on y rencontre une foule empressée qui vient faire amende honorable à Notre-Seigneur, et implorer sa divine miséricorde pour la conversion des pécheurs et l'affermissement dans la foi et dans les œuvres. — Au 5 octobre dernier les recettes de l'Œuvre du Sacré-Cœur s'élevaient à 7,505, 441 francs.

— M. l'écrivain des *Annales Catholiques* rapporte que le gouverneur de l'Alsace-Lorraine (Allemagne), maréchal de Manteuffel, recevait, le 4 octobre dernier, à dix heures, la visite de Mgr de Strasbourg accompagné de ses vicaires-généraux; et aussitôt après, le chapitre de la cathédrale et tout le clergé de la ville se sont portés au palais et ont été présentés par Mgr l'évêque.

Le Gouverneur leur a fait un accueil des plus distingués. Lorsque tout le monde eut été présenté, il s'avança vers le clergé et levant la main droite au ciel, lui adressa les paroles suivantes :

« Messieurs, c'est ma conviction intime que la religion est nécessaire, et pour le salut du peuple et pour celui de l'Etat. Tant que mes forces résisteront la religion trouvera en moi le plus ferme appui, et je compte que vous me seconderez dans ces efforts par votre action salutaire. »

— *Le Canada* dit au sujet de la population canadienne française dans la Province d'Ontario :

« L'élément national s'enracine également dans la Province d'Ontario. En 1861, il ne comptait que 33,000; en 1871, il avait plus que doublé ce chiffre, soit 75,383, et le prochain dénombrement accusera une augmentation sensible. Soixante-quinze mille âmes c'est plus que le chiffre de la population française lors de la cession du pays — population qui après plus d'un siècle d'existence a laissé une glorieuse lignée de près de deux millions d'âmes. »

— Le 18 octobre dernier, Sa Grandeur Mgr Dominique Racine a fait les ordinations suivantes dans la chapelle du Séminaire de Chicoutimi : *Tonsurés* : MM. Elzéar Delamaro et George Gagnon. — *Minorés* : MM. D. O. R. Dufresne, Joseph Paradis, Louis Caron, Clément Dubé, Alfred Tremblay et Louis Gosselin.

Le lendemain Sa Grandeur conférait dans la cathédrale de Chicoutimi l'ordre sacré de sous-diaconat aux MM. J. F. Roy, Joseph E. Lemieux, D. O. R. Dufresne et Joseph Paradis.

— Des articles publiés dans plusieurs revues anglaises, de même que plusieurs délégations de personnes éminentes d'Angleterre qui ont été envoyées dans notre pays, indiquent que les hommes occupant une haute position soit dans le commerce ou l'agriculture, de l'autre côté de l'Atlantique, étudient les avantages que pourraient leur offrir notre pays comme un facteur important dans la question d'alimentation pour l'avenir; suivant eux la principale ressource qui puisse leur être offerte est dans l'agriculture. La

Rivière-Rouge leur offre, suivant l'opinion de ces délégués, un vaste champ d'exploitation, surtout pour le blé, et ils se proposent de pousser activement l'émigration européenne vers cette contrée.

Ces délégués ont aussi profité de leur voyage en Canada pour y étudier nos marchés, et ils se flattaient de l'espoir que nous pourrions, sous le rapport de la production du bétail, subvenir en partie aux besoins de l'Angleterre.

Sous ce rapport, nos cultivateurs canadiens n'auraient qu'à y gagner en se livrant à l'élevage des animaux, principalement des bêtes à cornes qui sont en grande demande.

Le commerce des bestiaux a acquis une telle importance, surtout aux yeux de ceux qui s'en occupent d'une manière toute spéciale avec les pays européens, que l'on s'efforce par tous les moyens possibles d'attirer l'attention de nos cultivateurs à ce sujet.

Un correspondant du *Morning Chronicle* qui paraît s'y entendre quant à l'élevage des animaux est d'avis que dans plusieurs endroits de notre Province on peut se livrer avec profit à ce genre d'exploitation, et la connaissance qu'il a du comté de Rimouski, l'a engagé à s'adresser d'une manière toute particulière aux cultivateurs de cette localité pour leur offrir des conseils propres à leur rendre cette exploitation lucrative.

Nous empruntons au *Nouvelliste de Rimouski* la traduction suivante de cette correspondance de King-ton, sous le titre *Agricola* :

Pendant un séjour de plusieurs jours que je fis l'an dernier dans le Comté de Rimouski, un cultivateur me montra deux belles vaches en aussi bon ordre que l'on puisse trouver en pacage n'importe où. Cependant il me dit qu'il aurait une grande difficulté à les vendre. Il est rare que les bouchers de Québec viennent de ce côté. La récolte d'orge me parut bien bonne dans le voisinage, mais on se plaignait également de l'absence d'un marché où l'on pût en disposer. Les prairies naturelles étaient très-bonnes; on y trouve le trèfle blanc en abondance. Je vis peu de moutons. Un grand nombre de cochons, portant de la broche au museau, paissaient dans de vieilles prairies et sur les chemins. Une partie du grain avait été semé très tard; on me dit que ce retard était dû aux vents violents qui avaient régné tout le printemps. Ceux qui voulaient semer alors, étaient obligés de se traîner sur les genoux; je leur suggérai l'usage d'un semoir: mon interlocuteur n'en avait jamais vu. La terre était aussi exempte de pierre et de buttes que dans Ontario. Je suis convaincu que l'introduction d'un couple de ces semoirs apporterait un changement marqué dans Rimouski, ou dans tout district où les vents violents empêchent les semences.

Mais en fait d'élevage de bestiaux, j'en ai vu assez pour dire que si j'étais à la recherche de terres pour y nourrir du bétail ce serait dans le comté de Rimouski où je me rendrais. Dans toute l'Amérique du nord on connaît bien peu de chose en matière de pâturage permanent. On commence à savoir comment ensemenner une prairie. Ici il s'écoulera encore un certain temps avant que l'on réussisse à avoir une pelouse; mais dans la région du Golfe les pntes sont fréquentes. Il ne faut pas autre chose que l'emploi abondant des graines mélangées pour créer une bonne prairie, qu'il suffit ensuite d'entretenir au moyen d'un engrais abondant pour que le rendement soit aussi riche qu'on peut le désirer. On y trouve le meilleur engrais pour enrichir les pâturages dans les herbes marines et le sable de la mer. L'avoine et l'orge paraissent bien venir dans cette région. Je n'ai jamais vu de plus belle avoine dans Ontario. Ayant de bons pâturages d'été et de bonnes récoltes d'avoine, de la farine d'orge, des betteraves et des navets que je n'ai pas vus, mais qui viendraient bien, j'en prendrais plus volontiers l'élevage des bestiaux dans un district où les animaux peuvent être embarqués immédiatement sur les steamers, que de la tonner à 1000 mille ou environ de la mer. On m'objectera peut-être les longs hivers. A cela ma réponse est que j'ai voyagé un peu en Angleterre, un peu aux

Etats-Unis, aussi loin au sud que la Caroline du Nord, et à l'ouest jusqu'à Chicago, et nulle part je n'ai trouvé moins de six mois d'hiver. J'ajoute que les pluies de la Virginie et de la Caroline du Nord de novembre à mars, sont plus contraaires au bon entretien du bétail que le froid canadien. Dans aucune partie d'Ontario on n'a de champs verts après le premier novembre. Le bétail peut résister au soleil dans les champs, mais il n'engraissera pas. De fait, dans tous mes voyages, j'ai vu les bons fermiers nourrir leurs bestiaux dans l'étable de six mois à six et deux semaines pendant l'année. Quant à la chaleur, on réussira sans plus de dépense qu'ailleurs à tenir le bétail pendant tout l'hiver dans le district du Golfe aussi bien que partout ailleurs à l'abri de l'humidité et du froid, dans la mesure convenable.

Comme de raison il n'a chance de profit que si l'entreprise est conduite sur une échelle étendue. Ce n'est ni un ni deux ni même une douzaine de cultivateurs qui pourraient élever assez d'animaux pour qu'un marchand trouvât qu'il valût la peine de les visiter et de payer de bons prix. Pour exécuter un progrès véritable, il faudrait que plusieurs paroisses s'entendissent sur les points suivants :

- 1o. D'abord et surtout pour améliorer les pâturages.
- 2o. Pour introduire des races d'animaux améliorées; en général la race de bétail que l'on trouve dans Rimouski est aussi belle que partout dans Ontario.
- 3o. Pour donner de l'extension à la culture des légumes, patates, bettes, choux de siam, navets—les uns ou les autres—sont essentiels pour engraisser des troupeaux. Les mouches ne paraissent pas aussi incommodes dans un district aussi tempéré comme Rimouski qu'elles le sont dans quelques parties d'Ontario où l'on ne peut réussir avec d'autres légumes que les betteraves à vaches et les betteraves à sucre.

- 4o. Pour construire une manufacture à faire fermenter l'orge. Il serait possible d'obtenir peut-être à cet effet quelque réduction des droits d'après la loi du revenu. L'orge fermentée est préférable au pain de lin. Si elle était moulue le Département du revenu serait peut-être plus disposé à laisser les cultivateurs s'en servir que de les obliger à vendre leur grain à bas prix pour acheter à la place du pain de lin.

Le seul moyen d'attirer l'attention du peuple là-dessus est que le gouvernement local s'en charge. Quelques lectures et des assemblées feront que les cultivateurs y prendront intérêt. Une appropriation destinée à aider et encourager l'entreprise pendant une couple d'années aurait sans doute pour résultat un immense profit pour le peuple de ce grand comté.

Puis-je espérer que cette lettre va mettre en mouvement le bon peuple de Rimouski et le gouvernement de notre province, et résulter dans des entreprises heureuses et accompagnées de succès?

AGRICOLA, Kingston, Ont.

*Note de la Rédaction.*—La correspondance de *Agricola* est assurément propre à inviter les cultivateurs du comté de Rimouski et des comtés environnants à étudier soigneusement les chances de succès qu'ils pourraient obtenir par l'élevage des bestiaux et à agrandir le champ de leurs opérations, en s'occupant sérieusement de l'œuvre de la colonisation dans le voisinage des grandes paroisses de cette localité. Les paroisses nouvelles qui surgiraient à la suite de ce mouvement patriotique, seraient autant de greniers qui fourniraient aux cultivateurs les grains et les fourrages nécessaires à l'élevage et à l'engrais des animaux qui pourrait se faire sur une grande échelle, afin d'y attirer avec plus d'avantage les acheteurs.

Nous le disons à regret, cet enthousiasme pour la colonisation n'est pas constant, et est de nature à paralyser les efforts de ceux qui voudraient pousser vigoureusement l'ouverture de nos terres fertiles qui bordent le chemin Taché.

Secouons notre apathie à ce sujet; quand il s'agit de cette question si importante pour l'avenir du pays, que l'on mette de côté la politique. Les préférences au point de vue politique, nous le savons, sont la cause que parfois on néglige ou même on refuse d'accorder une juste part des octrois votés pour la colonisation, à un endroit plutôt qu'à un autre; les privilégiés

seront ceux qui auront fait mousser une candidature plutôt qu'une autre, et pour cette raison nombre de jeunes gens se voient privés de l'avantage de s'établir sur des terres qui ne sont qu'à quelques milles de leur paroisse natale, et parfois sont obligés d'aller chercher à l'étranger, les avantages qu'ils trouveraient dans leur propre localité.—Nous reviendrons sur ce sujet.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DU DRAINAGE (Suite).

*Egouttement d'un terrain humide.*—Cette opération exige des travaux différents, suivant la provenance de l'humidité ainsi que la nature et la situation du sol.

Lorsque le champ à égoutter a une pente suffisante, son égouttement est toujours facile, même lorsque l'humidité est abondante et qu'elle provient de sources surgissant seulement du fond du sol; plus ces sources sont abondantes, plus l'humidité est considérable, plus par conséquent il faudra multiplier les fossées et les rigoles.

On commence par entourer le champ par un fossé de ceinture, afin d'empêcher les eaux extérieures d'arriver jusqu'au champ à égoutter, puis on fait un fossé principal suivant la plus grande pente du terrain; à ces fossés viennent aboutir les fossés secondaires, et ces derniers reçoivent l'eau des rigoles.

Quand l'humidité provient de la nature même de la terre, de sa trop grande facilité d'imbibition ou de retenir l'eau, tous les fossés de même que les rigoles doivent suivre la ligne droite, tout en amenant l'eau des parties les plus basses lorsqu'il s'en trouve; mais si l'humidité provient de sources qui se perdent à la surface du sol, il faut que les travaux d'assainissement passent par l'endroit où surgissent ces sources, et pour arriver à ce but, il ne faut pas craindre de faire suivre au fossé et à la rigole un grand détour.

Lorsque l'humidité d'un terrain est causée par l'infiltration de l'eau ayant son cours dans un lit de sable entre deux couches d'argile, comme c'est souvent le cas sur le pendant des côtes, un seul fossé de ceinture sera d'ordinaire suffisant pour assainir le sol, pourvu que ce fossé atteigne la couche sableuse à travers laquelle l'eau coule; on coupe ainsi la veine, l'eau préférera suivre le chemin le plus facile que lui livre le fossé d'écoulement, et toute infiltration à travers la couche d'argile cessera par là même.

Si, au contraire, le terrain à assainir est un bassin entouré de toute part par des côtes élevés, par conséquent sans écoulement, l'assainissement n'est facile qu'à la condition de percer le rempart de l'eau. Mais comme ce moyen est souvent très-dispendieux, et même quelquefois tout-à-fait impossible pour un cultivateur peu à l'aise, on a suggéré un moyen moins parfait que le précédent, cependant moins dispendieux et capable de donner à l'eau un écoulement assez complet: c'est le creusage de puits absorbants. Au moyen de sondage, on étudie la constitution intérieure du sol, et si l'on trouve à une certaine profondeur du sol une couche de sable, on peut y pratiquer un puits atterrissant à cette couche et dans lequel on fait arriver les fossés d'écoulement. Ces puits rondent de grands services et permettent de livrer à la culture des terrains qui étaient entièrement inutiles, même nuisibles

parfois. Il ne faut pas cependant exagérer l'importance des puits absorbants; l'écoulement qu'ils donnent à l'eau est toujours fort incomplet, et si le bassin à égoutter est étendu, il faudra, pour obtenir des effets sensibles, multiplier les fossés.

Lorsqu'on doit assainir un terrain bas, rendu humide par l'infiltration des eaux d'une rivière ou d'un lac plus haut que le terrain, les travaux d'assainissement doivent être précédés de la confection de digues s'opposant à l'introduction des eaux de telle rivière ou tel lac. Ce n'est qu'après la formation de ces digues, appelées aussi *aboiteaux*, que l'on commence les fossés destinés à assainir le sol. C'est par ce moyen que dans plusieurs pays, notamment en Hollande, on a enlevé à la mer une immense étendue de terrain; c'est encore par ce moyen, que dans plusieurs paroisses situées le long du fleuve St. Laurent, en bas de Québec, entre autres Sté. Anne de la Pocatière, Kamouraska, l'Isle-Verte, etc., on a conquis sur le fleuve des terrains d'une grande étendue.

Lorsque l'humidité du sol ne tient qu'à un excès d'argile, on peut assainir ce terrain en changeant sa constitution physique en faisant disparaître sa trop grande tenacité; en un mot, en l'mendant par l'entremise du sable. Il ne faut pas se faire illusion sur la facilité de ce travail. Une argile plastique aura souvent besoin de vingt à vingt-cinq par cent de sable pour qu'elle puisse subir des modifications sensibles. En supposant que le labour pénètre à sept pouces, il faudra deux pouces de sable sur toute la surface du terrain, soit 5,400 pieds cubes par arpent ou environ 451 voyages de sable. Un tel travail n'est possible que lorsque le sable à transporter se trouve à proximité du champ que l'on désire amender, pour en arriver à un assainissement complet.

D'ailleurs il arrive très-souvent que le labour de défoncement, lorsqu'il n'atteint pas une couche sableuse, amène l'assainissement immédiat des sols argileux, en abaissant le niveau des eaux stagnantes; mais peu à peu la terre se tasse, puis les eaux s'infiltront à travers sa surface par les pieds des animaux qui fouillent le sol, et au bout d'un certain temps le terrain reprend ses mêmes défauts, et alors il ne reste qu'à refaire le labour de défoncement pour amener le même résultat. L'expérience a démontré qu'un labour de défoncement fait tous les douze ans suffit pour assainir les terrains argileux plastiques dont l'état humide n'est produit que par la nature du sol.

Dans ces diverses circonstances, les fossés de toutes sortes que l'on est obligé de faire pour l'assainissement du terrain, sont généralement des fossés ouverts; mais, quelquefois, le nombre des fossés est si considérable, surtout lorsque l'on veut assainir un bas-fond très-étendu ou un terrain où se trouvent des sources: il en résulte une grande perte de terrain; de plus les transports sont rendus très-difficiles, car pour charrier les engrais, transporter les récoltes et faire usage d'instruments agricoles très-lourds, il faut multiplier les ponts: par là le cultivateur est soumis à de constantes dépenses qu'il est obligé de renouveler tous les ans en réparations de toutes sortes.

Pour obvier à ces fortes dépenses et à d'autres inconvénients qui surgissent de temps à autre et qui entraînent à une perte de temps considérable, on

emploi de nos jours les fossés ouverts par des canaux souterrains construits d'une manière toute particulière, et que l'on appelle *drainage*.

Le premier mode d'assainissement n'exige pas de longs détails : c'est celui que l'on pratique le plus généralement et dont l'exécution est la plus facile. Il suffit de bien connaître la pente du terrain, et le but pour lequel on fait les fossés, afin de mener à bonne fin un fossé ouvert. La direction à laquelle on doit tenir le plus pour la confection d'un fossé, c'est la ligne droite, et il y a de grands avantages à suivre cette direction. On sait d'ailleurs que le chemin le plus court d'un lieu à un autre est la ligne droite. Par conséquent un fossé parfaitement droit prendra moins de terrain que celui qui fait de nombreux détours ; puis l'eau s'écoule bien plus vite dans un fossé qui suit la ligne droite que dans celui qui fait de nombreuses courbes, et l'égouttement de la terre est alors plus complet.

Les raisons qui doivent nous faire abandonner la ligne droite pour la confection des fossés sont peu nombreuses ; or voici les deux principales : Si l'humidité du terrain provient de sources qui surgissent du fond du sol, il sera nécessaire de faire faire au fossé plusieurs détours afin qu'il puisse passer par les sources, autrement on devra exécuter un fossé pour chaque source, ce qui serait dispendieux ; la pente d'un terrain étant quelquefois très-capricieuse, dans ce cas comme le fossé doit suivre la plus grande pente du terrain, si cette pente est interceptée par quelques côtes il faudra nécessairement que le fossé abandonne la ligne droite pour suivre la pente naturelle du terrain.

*Profondeur des fossés.*—La profondeur des fossés doit varier considérablement ; elle dépend de la nature du terrain qu'un fossé doit égoutter, c'est-à-dire du volume d'eau qu'il doit charroyer. Les grands fossés auxquels on a donné le nom de *décharge* sont d'une profondeur atteignant jusqu'à huit pieds, et ces fossés dans les grandes eaux se transforment en torrents impétueux. A part ces décharges, nos fossés ordinaires n'ont pas plus de trois pieds, et cette profondeur est suffisante.

La profondeur d'un fossé est affectée par la nature du sol. Un terrain ne s'égoutte pas seulement par l'eau qui coule à la surface, mais il s'égoutte par l'eau qui s'infiltré à travers le sol et se rend dans les fossés lorsqu'ils ont une profondeur suffisante.

Dans un champ, les premières planches du bord du fossé sont toujours plus complètement égouttées que les planches du milieu, même lorsque de hautes levées s'opposent à l'égouttement de l'eau ; cet égouttement plus parfait est une preuve de l'infiltration de l'eau à travers le sol, et sous ces circonstances l'on conçoit qu'un fossé profond égouttera mieux une terre qu'un fossé de quelques pouces seulement de profondeur. D'ailleurs, quelque soit la profondeur d'un fossé, il faut que sa largeur au fond et à la surface soit toujours proportionnelle à sa profondeur, afin de pouvoir donner à la paroi un talus suffisant. Un fossé dont les parois sont en pente trop rapides demande de nombreuses réparations, surtout dans les bonnes terres qui fleurissent à la gelée ; dans ces terres le sol a moins de corps, et si le fossé est mal fait la terre retombe au fond du fossé.

Pour que les bords des fossés se conservent bien, il faut que le fossé soit incliné à 45 degrés environ, de sorte que la largeur du fossé, à sa partie supérieure, fut plus forte qu'au fond. En supposant que la largeur au fond fut de six à sept pouces, ce qui est la largeur la plus ordinaire, et que la profondeur du fossé fut de deux pieds, il faudrait que la largeur contenue les sept pouces du fond, plus la largeur produite par l'inclinaison de côté, à 45 degrés, ce qui donne à peu près 35 pouces. Cette largeur est plus forte que celle que l'on accorde généralement ; mais il faut remarquer que lorsque le talus n'est pas suffisant, les côtés du fossé s'éboulent très-souvent, ce qui nécessite de nombreuses réparations.

(À suivre.)

### Raisin "Beaconsfield."

M. le Rédacteur,

Depuis quelque temps les journaux nous vantent beaucoup le raisin "Beaconsfield."

Le *Journal d'agriculture* du mois d'octobre donne même une gravure représentant le raisin appelé "Beaconsfield." Il ne serait pas sans importance de connaître l'origine de ce raisin tant vanté qui n'est autre que le raisin provenant de la vigne "Champion" et qui en partant de Rochester (New York) a été rebaptisé sous le nom de "Beaconsfield."

Quelques détails suffiront pour établir le fait.

À l'exposition de la Société d'horticulture de Montréal, tenue en septembre dernier, le propriétaire des vignes "Beaconsfield," de Pointe Claire, a été invité, par un des membres de cette Société, d'exhiber ce raisin prôné à fortes réclames. Il a refusé disant que ce raisin n'était pas mûr, quoique suivant sa circulaire le raisin dût avoir atteint sa maturité vers le 25 août.

Les directeurs de la Société d'horticulture se sont procurés du raisin provenant de vignes vendues par les propriétaires, sous le nom de "Beaconsfield," et les juges venus des États-Unis ont déclaré que ce n'était autre que le "Champion" qui suivait un des Juges se vendait d'ordinaire 15 cts. la pièce, —\$12 le cent. C'est un raisin très-commun, mais qui sous un autre nom a acquis en valeur, puisqu'on le vend \$1 pièce.

La Société d'horticulture de Montréal fait des efforts considérables pour guider les horticulteurs à faire des plantations profitables en arbres fruitiers ; ses membres font des études sérieuses afin de donner à chaque arbre son véritable nom et établir sa propre généalogie, pour qu'il n'y ait pas confusion de noms quant aux différentes variétés de fruits. Pour l'avantage de ceux qui se livrent à la culture des fruits, et afin qu'ils ne soient pas trompés par des vendeurs sans scrupule qui dans le but d'obtenir des prix plus ou moins élevés par la vente de leurs plants, les offrent sous différents noms, la Société d'horticulture publie un rapport annuel où sont consignés les résultats de leurs recherches et de leurs études.

On a pu constater, par exemple, qu'une variété de Poiriers, connue en différents endroits sous le nom de *Flemish Beauty*, était offerte par certains charlatans, sous huit différents noms : tels que *Belle de Flandre*, *Bosh*, *Bosh nouvelle*, *Boac Sin*, *Poire Davy*, *Impératrice de France*, *Fondant du bois* et *Bourré Spence*. De cette façon l'acheteur croyait avoir une collection de neuf variétés, tandis qu'il n'en a eu réellement qu'une.

Il serait donc à désirer que les journaux agricoles aidassent à instruire les cultivateurs sur cette question de la nomenclature des arbres. Les pépiniéristes de leur côté, lorsqu'ils offrent des plants sous des noms nouveaux devraient en faire connaître leur nomenclature.

Le *Journal d'agriculture* est prié de prêter main-forte à la Société d'horticulture de Montréal ; il rendrait par là de grands services à ceux qu'il a mission d'instruire.

Un membre de la Société d'horticulture de Montréal.

*Note de la rédaction.*—Les duperies signalées par notre correspondant ne sont pas nouvelles : c'est un malheur pour la science horticole en ce qu'elles établissent dans la nomenclature des fruits une confusion regrettable, et pour ceux qui cultivent les fruits des déceptions nombreux et souvent

irremédiables. Pour ce qui est des poires dont parle notre correspondant (et c'est le cas pour toute espèce de fruits), le charlatanisme saute aux yeux. Il faut donc se méfier des noms inconnus, et surtout ne s'adresser qu'à des pépiniéristes dont la bonne renommée soit établie ; se méfier principalement de ces nouveautés horticoles qui nous sont offertes par des agents-voyageurs. — Le meilleur moyen de faire cesser ces abus dans la vente d'arbres fruitiers, serait aussi de signaler le charlatanisme pris sur le fait, le dévoiler, et par-dessus tout (c'est là l'œuvre de nos sociétés d'horticulture) éclaircir ceux qui s'occupent de la culture des fruits, élever chez eux le niveau des connaissances horticoles.

#### Terrage des prairies.

Parmi les mesures améliorantes que l'on pratique avantageusement et économiquement sur des pâturages, nous pouvons citer le terrage.

Cette opération consiste à répandre uniformément sur les gazons, en automne, une certaine quantité de terre sur laquelle on passe ensuite, pour l'émietter, avec une herse retournée ou bourrée d'épines, après les gelées. Si le calcaire manque aux pâturages et surtout s'ils sont couverts de mousse, il est indispensable de mélanger de la chaux à la terre qu'on répand. Il vaut mieux pratiquer plusieurs années de suite cette opération par couches minces, que de répandre trop abondamment de la terre qui couvrirait et étoufferait les herbes.

Le terrage, outre son action fertilisante, chauffe le pied des graminées et détruit la mousse qui croît dans les prés humides, ombragés ou manquant de calcaire. Au moyen du terrage, on peut souvent, en prenant la terre sur les lieux, niveler les prairies et supprimer des mottes ou monticules.

Le fumier serait, on ne peut en douter, préférable en beaucoup de cas au terrage, mais il vaut généralement mieux le réserver pour les terres labourables, puis il ajouterait peu à l'épaisseur du sol, qui a besoin d'être quelquefois rechargé pour alimenter les racines des plantes de prairies.

#### Apiculture.

*Des essaims.*—Un même panier d'abeilles ne dure guère que sept ou huit ans ; mais chaque année, s'il est en bon état, il s'y produit tant de jeunes mouches, que ne pouvant plus y tenir toutes, il en sort une multitude qui va chercher à s'établir ailleurs : c'est ce qu'on nomme *essaim*, vulgairement *jeton*. C'est le principal produit des abeilles, et le point le plus important de leur gouvernement. On dit qu'une ruche a *essaimé*, et l'on appelle *mères mouches*, *mères-ruches*, ou *souches*, celles qui ont essaimé.

*Des essaims et du temps où ils se font.*—Le climat et l'exposition des ruches contribuent beaucoup à faire sortir les essaims plus tôt ou plus tard. Le temps de leur sortie est donc relatif au degré de chaleur que les abeilles éprouvent. Une ruche, par conséquent, bien fournie d'abeilles, donnera plus tôt un essaim qu'une autre qui sera moins peuplée, quoiqu'elles soient toutes deux à la même exposition. Dans nos climats, les premiers essaims partent assez ordinairement vers le 20. ou le 25. de juin, même en juillet, quelquefois ils sortent avant, quand la saison est plus

avancée, et qu'il fait trop chaud pour que les mouches soient à leur aise dans la ruche. Dans les pays chauds, elles sortent beaucoup plus tôt, et dans les pays froids, plus tard.

Comme la chaleur contribue à la sortie des essaims, ce n'est guère que vers les neuf à dix heures du matin, que le soleil, donnant alors sur les ruches, y excite une chaleur que les abeilles ont peine à supporter : c'est donc depuis cette heure jusqu'à trois ou quatre de l'après-midi, que les essaims prennent assez communément leur essor. Il arrive pourtant quelquefois que, dès six heures du matin, excitées par un soleil vif, les mouches partent, et qu'elles en font de même, quoique le soleil ne paraisse pas, si l'air est chaud et étouffé.

#### Conservation des pommes de terre.

Nous empruntons au *Progrès National* de Troyes (France), quelques renseignements pour la conservation des pommes de terre ; ils sont dus à l'expérience pratique d'un curé de l'Aube, et confirmant en quelque sorte les moyens que nous avons déjà indiqués. Voici ce que nous lisons dans le *Progrès National* :

« En général on se plaint cette année de la récolte des pommes de terre : elles sont gâtées en grande quantité, surtout l'espèce blanche que les gens de la campagne appellent *hâtive*. Si j'osais, je dirais à ce sujet aux cultivateurs : Pourquoi vous obstiner à suivre la routine plutôt que les conseils de personnes expérimentées ? Pourquoi planter si tard ? Pourquoi entasser dans vos caves des pommes de terre qui poussent, perdant leur sève et sont épuisées quand vous les plantez ? »

« Pour mon compte, voici ce que j'ai observé :

« Il y a sept ans, presque toutes les pommes de terre de mon jardin étaient pourries, et l'année suivante pareil fait se produisit. Mettant alors en pratique des conseils que j'avais lus je ne sais où, je choisis de beaux tubercules que je plaçai sur des planches, exposés à la lumière. J'eus soin de les couvrir pour les préserver de la gelée ; et quand cet ennemi ne fut plus à craindre, je les exposai de nouveau à la lumière. Vers le 10 février, mes pommes de terre étaient vertes, mais saines, et montraient des germes b'en renflés et longs de  $\frac{1}{2}$  de pouce au plus. C'est alors que je les confiai à une terre bien meuble et bien fumée. Au mois d'août elles étaient mûres ; je les arrachai et dans quarante pieds pas une seule n'était gâtée. Il y a cinq ans que je suis le même procédé sans changer l'espèce, qui est celle dont je parle plus haut, ni le terrain qui est toujours celui de mon jardin ; et depuis cinq ans je récolte en quantité suffisante de belles et bonnes pommes de terre sans en trouver de malades.

« Cette année, un cultivateur de mes amis se décida à essayer cette méthode. Malgré la pluie et le froid, il planta ses pommes de terre de bon heure ; on se moqua de lui ; son tour est venu, car il récolte, et les moqueurs sont moqués.

« Certes je n'ai pas la prétention de donner ce système comme infaillible. Mais je dis aux ruraux : Pourquoi n'en essayez-vous pas ? S'il est bon, vous en profiterez ; s'il n'est pas bon, vous n'y perdrez pas. »

**Bibliographie.**

**PETIT MOIS DES AMES.**—Méditations et prières pour le mois de Novembre, par M. A. G., jolie brochure in-32 de 64 pages. Chez J. B. Rolland et fils, libraires-éditeurs, Nos. 12 et 14 rue St. Vincent, Montréal.—Prix, 5 centins chaque, franco; la douzaine, 40 centins.

L'usage de consacrer un mois spécial à prier pour les défunts compte bien des siècles d'existence, et ces quelques pages sont offertes aux âmes pieuses qui désirent sincèrement travailler au soulagement des âmes du Purgatoire.

Nous souhaitons que ce petit livre contribue à propager la dévotion envers ces âmes captives dans le Purgatoire.

**Choses et autres.**

A notre correspondant "Progrès."—Nous ne pouvons publier votre correspondance, à moins cependant qu'elle soit signée de votre propre nom. Dans la position où nous nous trouvons, on pourrait croire que nous y sommes pour quelque chose si cette correspondance était publiée sous un nom de plume. D'ailleurs, quoique notre correspondant soit parfaitement juste dans ses appréciations, il peut être certain que la direction à laquelle il fait allusion aura à rendre compte de ses obligations, et qu'alors elle sera jugée sous son véritable mérite par des personnes autorisées à le faire.

**Succès d'un jeune canadien-français comme cultivateur aux Etats-Unis.**—Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Trois-Rivières*: Ces jours derniers, nous avions dans la ville des Trois-Rivières la visite d'un de nos distingués compatriotes des Etats-Unis, M. Charles Gagnon, originaire de la Paroisse d'Yamachiche et aujourd'hui propriétaire d'une de ces fermes immenses des Etats de l'Ouest dont les journaux font si souvent l'éloge.

Il y a 23 ans M. Gagnon partit de sa paroisse natale pour la république américaine. Après de longues années de travail et d'économie, il s'est acquis, dans le Nebraska, une de ces riches fermes dont les propriétaires sont des princes de la culture. M. Gagnon possède aujourd'hui 5,000 arpents de ces terres fécondes qui sont le grenier des Etats-Unis. Ces fermes sont de véritables colonies peuplées de centaines d'ouvriers, couvertes de troupeaux innombrables et où le travail de l'homme joint à la puissance de la vapeur est à peine suffisant pour exploiter les produits du sol.

Chacun doit être heureux du succès de nos compatriotes de l'autre côté des frontières surtout quand il est la récompense du travail, de l'intelligence et de l'honnêteté.

**Exportation de moutons des Etats-Unis en Angleterre.**—On annonce que le Conseil privé d'Angleterre a passé un ordre établissant qu'à partir du 23 novembre les moutons venant des Etats-Unis seront sujets aux mêmes réglemens qui affectent l'importation du gros bétail américain en Angleterre.

**Prix pour les plus beaux animaux à la dernière exposition agricole du comté de Berthier.**—Nous félicitons M. Atchez Mousseau pour son immense succès dans l'élevage d'animaux qui lui a mérité un grand nombre de prix. Ce Monsieur pour la classe des bestiaux a remporté quatre 1er prix et trois 3me prix; dans la classe des moutons: quatre 1er prix, deux 2me prix et un 3me prix; dans la classe des cochons: deux 1er prix, deux 2me prix et un 3me prix; dans la classe de gallinacées: 1er prix pour les poules. Il a également obtenu des prix extra pour un taureau, un bélier et un cochon de race pure. Ce succès démontre assez l'importance que M. Mousseau attache à l'élevage des animaux de toutes espèces, et nous ne serions pas surpris que dans un avenir prochain il pût rivaliser avec les principaux éleveurs anglais ou grande renommée dans le pays.

**RECETTES**

**Moyen de désinfecter les futailles**

Il arrive très-souvent, surtout pour la salaison du lard, que l'on soit obligé d'acheter des futailles ayant servi à la boisson, ou autres liquides pouvant donner au lard un mauvais goût, de même qu'un baril dans lequel aurait séjourné de la viande ayant contracté un mauvais goût, dans ce cas la recette suivante est très-propre à remédier à ces inconvénients: En

supposant qu'il s'agisse de désinfecter une futaille contenant cinquante à soixante gallons, on met dans quatre gallons d'eau bouillante cinq livres de sel de cuisine, une livre d'alun et une de charbon de bois pilé; on verse ce mélange bouillant dans le tonneau que l'on agite bien dans tous les sens à plusieurs intervalles de la journée. On l'y laissera séjourner 24 heures puis on videra le tonneau qu'on lavera soigneusement. La même eau pourra servir pour deux ou trois tonneaux en la faisant bouillir de nouveau.

**Pour blanchir les dents et les préserver de la carie.**

On mélange de la poudre de crouste de pain brûlé, avec du miel à une consistance molle; on s'en frotte les dents le soir, ou se lave la bouche le lendemain matin. Cette pâte blanchit les dents, les garantit de la carie et nourrit les gencives.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, des Comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska.**

Il est par le présent donné avis à tous les membres de cette Compagnie que par une résolution adoptée le 28 octobre courant, par le Bureau de Direction, une taxe ou répartition de 40 sur cent a été imposée sur tous les billets de dépôt en vigueur depuis le 1er JUIN 1877 au 1er MAI 1878, exclusivement.—De 30 par cent, sur ceux en vigueur du 1er MAI 1878 au 15 OCTOBRE 1878 exclusivement.—De 20 par cent sur ceux en vigueur du 15 OCTOBRE 1878 au 1er MAI 1879 exclusivement.—De 10 par cent sur ceux en vigueur du 1er MAI 1879 au 8 OCTOBRE 1879 exclusivement.—Et ce pour couvrir les pertes et les dépenses de la dite Compagnie à venir au vingt-huitième jour d'OCTOBRE courant.

Le paiement de cette imposition, est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie en la ville de St. Germain de Rimouski, sous TRENTE JOURS du présent avis.

Par ordre du Bureau,

F. F. ROULEAU,  
Secrétaire.

Rimouski, 30 octobre 1879.



**Élargissement du Canal Wolland.**

**Avis aux Contracteurs.**

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-sigillé et marquées, "Soumissions pour le canal Wolland" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des mailles de l'Est et de l'Ouest, vendredi le 14 Novembre prochain pour le creusement et le parachèvement de cette partie du Canal Wolland qui se trouve entre Ramey's Bend et le Port Colborne, connu comme étant les sections Nos. 33 et 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé "Rock Cut."

Des plans montrant la position et les spécifications de l'ouvrage qui reste à faire, peuvent être examinés à ce bureau, ou au bureau de l'Ingénieur-Permanent, à Wolland, le ou après le 4me jour de Novembre prochain, où l'on peut se procurer des formes de soumissions imprimées.

Les Entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considérations, à moins qu'elles ne soient strictement faites d'après les formes imprimées; et dans les cas de société, à moins qu'elles ne soient accompagnées de la signature de chaque membre de la société, de la nature de leur occupation, et la place de leur résidence respective; De plus les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque de Banque acceptée, du montant de trois mille piastres pour la section No. 33, et quatre mille piastres pour la section No. 34; laquelle somme sera confisquée si la partie faisant la soumission refuse de passer le contrat pour l'exécution de l'ouvrage, au prix mentionné dans sa soumission.

Le chèque ou l'argent expédié, sera remis aux contracteurs



respectifs dont les soumissions ne seront pas acceptées.  
 Pour assurer l'accomplissement fidèle du contrat, on exigera comme garantie un dépôt, en argent, du montant de *cinq par cent* sur le montant total du contrat; la somme déjà expédiée avec la soumission fera partie de ce montant.  
 Quatre-vingt-dix par cent seulement, sera payé sur l'ouvrage, au fur et à mesure qu'il avancera, jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Chaque soumission doit être accompagnée de la signature de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, prêtes à se porter cautions pour l'accomplissement de ces conditions, ainsi que de l'exécution de l'ouvrage compris dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

F. BRAUN,  
 Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux.  
 Ottawa, 25 octobre 1879.



## CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le

**19 DÉCEMBRE**

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années en chaque cas, entre les Bureaux ci-après nommés, à partir du

**1er Février au 1er Avril prochain,**

Contrats expirant le 31 Janvier 1880.

NOTRE-DAME DU PORTAGE et RIVIÈRE-DU-LOUP STATION, six fois par semaine.

Contrats expirant le 31 Mars 1880.

BEAURIVAGE et PARKHURST, trois fois par semaine.

GASPÉ BASIN et PERCÉ, six fois par semaine.

ISLE AUX COUDRES et BAIE ST. PAUL, deux fois par semaine.

LAC ETCHEMIN et STANDON, deux fois par semaine.

ST-MATHIEU et ST-SIMON, trois fois par semaine, et

FOX RIVER et STE-ANNE DES MONTS, deux fois par semaine. — Soumissions pour ce dernier service recevables jusqu'au 23 Janvier 1880.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux bureaux de Poste ci-haut mentionnés et aux bureaux intermédiaires, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumissions.

WM. G. SHEPPARD,  
 Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }  
 Québec, 3 novembre 1879. }  
 13 novembre 1879.

**LE MEILLEUR JOURNAL ! ESSAYEZ-LE !!**

IL EST MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉ.

35<sup>me</sup> année.

**THE SCIENTIFIC AMERICAN.**

LE SCIENTIFIC AMERICAN est un grand journal anglais hebdomadaire de première classe contenant seize

pages, imprimé avec soin et abondamment illustré de splendides gravures représentant les inventions les plus récentes dans les arts et les Sciences. Il contient aussi des informations récentes sur l'Agriculture, l'Horticulture, sur l'Hygiène, les Progrès de la médecine, les Sciences Sociales, l'Histoire Naturelle, la Géologie et l'Astronomie. On trouvera dans le *Scientific American* les écrits les plus précieux et les plus pratiques venant d'écrivains distingués dans toutes les branches de la science.

Conditions : \$3.20 par an ; \$1.60 pour six mois y inclus le postage. Pour une seule copie 10 centins. On le trouve chez tous les vendeurs de Papiers-nouvelles. On peut payer par ordre postal adressé à MUNN & Co. Editeurs, 37 Park Row New-York.

**PATENTES.** En rapport avec le *Scientific American* MM. MUNN & Co., se font sollicitateurs de Patentes américaines et étrangères. Par 35 années de travail, ils ont fondé l'établissement le plus considérable du monde. Les patentes sont obtenues aux meilleures conditions. Un avis spécial annonçant l'objet patenté par l'entremise de cette Agence est publié dans le *Scientific American*, avec le nom et la résidence du propriétaire de la Patente. Vu l'immense circulation du journal, l'attention publique est attirée sur l'utilité de l'objet patenté et en facilite la vente ou l'introduction.

Toute personne qui a fait une découverte ou une invention nouvelle peut s'assurer sans aucune dépense, s'il y a une probabilité qu'il puisse obtenir une patente, en écrivant à Munn & Co. Nous envoyons aussi, sans charge, notre livre manuel relatif aux lois des patentes, aux patentes, au Caveat, aux marques commerciales, leur coût et la manière de se les procurer, avec les informations nécessaires pour se procurer les avances sur inventions. Adressez-vous soit pour le journal soit pour matières relatives aux patentes à

MUNN & Co., 37 Park Row, New-York.



## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées : "Soumissions pour le chemin de fer du Pacifique," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de LUNDI, le 17<sup>e</sup> jour de NOVEMBRE prochain, pour certains travaux de construction requis sur la ligne entre Yale et le lac Kamloops, dans les sections suivantes :

Euroy Bar à Boston Bar.....	29 milles
Boston Bar à Lytton .....	29 milles
Lytton à Junction Flat.....	22 1/2 milles
Junction Flat à Savona Ferry .....	40 1/2 milles

Les spécifications, devis, conditions du contrat, formules de soumissions, et tous autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du chemin de fer du Pacifique à New-Westminster, Colombie-Britannique, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa. Les plans et profils pourront être consultés à ce dernier bureau.

Aucune soumission ne sera considérée à moins qu'elle ne soit faite sur une des formules imprimées et que les conditions n'aient été remplies.

Par ordre, F. BRAUN,  
 Secrétaire.

Département des chemins de fer }  
 et canaux. }  
 Ottawa, 3 octobre 1879. }

**PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.**